

Vénissieux, le 5 avril 2023

POINT SUR LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE DE BOOSTHEAT - POURSUITE DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

BOOSTHEAT (FR0011814938 / ALBOO), acteur industriel français de l'efficacité énergétique, fait un point d'étape sur sa procédure de sauvegarde à la suite de l'audience du Tribunal de Commerce de Lyon qui s'est tenue le 29 mars 2023.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte le 4 octobre dernier par le Tribunal de Commerce de Lyon, une audience s'est tenue le 29 mars 2023 au cours de laquelle le Tribunal a statué sur la poursuite de la période d'observation. Ce même Tribunal a également acté que le plan de sauvegarde était en cours de circularisation auprès des créanciers de la Société.

Une nouvelle audience a été fixée le 23 mai 2023 au cours de laquelle BOOSTHEAT devrait présenter son plan de sauvegarde au Tribunal de Commerce. En cas de validation de ce plan par le Tribunal, ceci mettrait fin à la procédure de sauvegarde et permettrait à la Société de se projeter dans la mise en oeuvre de son retournement.

La Société continuera à communiquer sur les prochaines évolutions de sa procédure.

* * *

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

<https://www.boostheat-group.com/fr/>

À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources. La Société est cotée sur Euronext Growth à Paris, (ISIN : FR0011814938).

| CONTACTS

ACTUS finance & communication – Anne-Pauline PETUREAUX

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72 / boostheat@actus.fr

ACTUS finance & communication – Serena BONI

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / sboni@actus.fr